

# **- LE COLLEGE -**

## **I – MISSION DU FONDS DE DOTATION**

### **Article 1-Dénomination –Mission**

Le fonds de dotation dit - LE COLLEGE - a la mission d'intérêt général à caractère culturel suivante:

- 1- assurer la sauvegarde et la connaissance du patrimoine culturel et intellectuel que constitue l'Art Traditionnel de l'Alchimie :
  - en créant un fonds de bibliothèque des écrits traditionnels, et en en assurant la conservation et la pérennité.
  - en créant un centre de recherche dédié à l'histoire de l'Alchimie et à ses applications artisanales et scientifiques.
- 2- donner accès à la réalisation de cet objet à tout public y compris chercheurs et universitaires.

### **Article 2- Moyens d'action**

Les moyens d'action du Fonds de dotation sont :

- la mise en place d'un musée regroupant des œuvres ayant trait à l'alchimie
- constitution d'une base de données iconographique et documentaire
- la constitution d'un fonds de bibliothèque et d'archivage ouvert aux chercheurs,
- la mise en place de moyens d'information par toutes techniques disponibles afin de réaliser l'objet social.
- l'organisation et la participation à des manifestations , colloques , symposiums en lien avec l'objet social,
- l'édition d'ouvrages en lien avec l'objet social sous toute forme de supports techniques
- le soutien à l'activité de tout organisme d'intérêt général poursuivant un but similaire,
- la mise en place d'échanges et de modalités d'accueil des chercheurs, et du public et plus généralement toutes opérations mobilières et immobilières ou financières concourant à la réalisation de l'objet social.